



11/01/2022

UN PORTAIL CITOYEN POUR FACILITER LES DÉMARCHES AVEC LA POLICE MUNICIPALE

Afin de faciliter les démarches des habitantes et des habitants, la Ville de Montivilliers a mis en place un portail numérique permettant de réaliser certaines demandes auprès de la Police municipale.

Accessible directement depuis la page d'accueil du site internet de la Ville (<https://ville-montivilliers.fr>), le portail se veut simple d'utilisation et permet de réaliser un certain nombre de démarches auprès de la Police municipale. Les Montivillonnais désireux de l'utiliser n'ont qu'à créer un compte sur la plateforme et choisir ensuite parmi les démarches qu'ils souhaitent réaliser. Celles-ci sont au nombre de cinq :

- **Objet perdu.** Afin de déclarer un objet perdu et être contacté si celui-ci venait à être déposé à la Police municipale.
- **Demande d'autorisation de débit de boissons temporaires.** Démarche destinée aux personnes souhaitant mettre en place une buvette lors d'une manifestation ou d'un événement. La demande doit être effectuée au moins 15 jours avant la date de la manifestation.
- **Opération Tranquillité Absences.** Déjà connu des Montivillonnaises et des Montivillonnais sous le nom de « Opération Tranquillité Vacances », ce programme a but d'informer la Police municipale de son absence durant une période donnée pour que des agents effectuent, gratuitement, des passages réguliers de surveillance du domicile.
- **Pré-déclaration d'un chien catégorisé.** A destination des propriétaires de chiens susceptibles d'être dangereux et souhaitant obtenir un permis de détention. La démarche sera obligatoirement suivie d'un rendez-vous.
- Enfin, la plateforme peut être également utilisée pour une prise de rendez-vous avec la Police municipale.

Pour Jérôme DUBOST, Maire de Montivilliers : *« depuis le début du mandat nous cherchons à améliorer la tranquillité des habitantes et des habitants de Montivilliers. Cela passe par un déploiement renforcé de la vidéoprotection, par le recrutement d'agents supplémentaires au sein de la Police municipale, par le recours à deux chiens au lieu d'un jusqu'à présent, par des horaires d'ouverture et d'intervention plus larges, mais également par la mise en place de cette plateforme. La Police municipale se doit d'être accessible à toutes et tous. Grâce au portail citoyen, nos agents le sont désormais via internet, en plus de déjà l'être physiquement et par téléphone ».*

Pour rappel, les missions de la Police municipale tournent principalement autour de la prévention, de la surveillance du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publique. Elle est chargée d'assurer l'exécution des arrêtés de police et de constater les infractions. La police municipale intervient essentiellement dans les sujets concernant la sécurité routière, les conflits de voisinage, les atteintes aux bruits, l'urbanisme ou encore l'environnement.

Contact presse :

Edwige CHAPELLE
Responsable du service Communication
Tél. 02 35 30 96 46 – 06 18 66 19 36
edwige.chapelle@ville-montivilliers.fr

Benoît BAUDU
Chargé de Communication
Tél. 06 26 66 81 12
benoit.baudu@ville-montivilliers.fr